

## Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 240927-226-PAS-NYONS  
Date du repérage : 04/10/2024

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Drôme**

Adresse : ..... **24 Route de Montelimar**

Commune : ..... **26110 NYONS**

**Références cadastrales non  
communiquées**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
**, Lot numéro Non communiqué**

Périmètre de repérage :

**L'ensemble parties privatives  
indiquées et identifiées par le  
propriétaire ou son représentant, sans  
démontage n'y destruction.**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **Mme PAS Cassandra**

Adresse : ..... **24 Route de Montelimar  
26110 NYONS**

### Objet de la mission :

Constat amiante avant-vente

Etat relatif à la présence de termites

Etat des Risques et Pollutions

Exposition au plomb (CREP)

Diag. Installations Gaz

Diag. Installations Electricité

Diagnostic de Performance Energétique

# Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 240927-226-PAS-NYONS  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030  
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011  
Date du repérage : 04/10/2024

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... <b>Drôme</b>
Adresse : ..... <b>24 Route de Montelimar</b>
Commune : ..... <b>26110 NYONS</b>
<b>Références cadastrales non communiquées</b>
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>, Lot numéro Non communiqué</b>

Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre :
<b>Mme PAS Cassandra</b>
<b>24 Route de Montelimar</b>
<b>26110 NYONS</b>
Propriétaire :
<b>Mme PAS Cassandra</b>
<b>24 Route de Montelimar</b>
<b>26110 NYONS</b>

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		<b>Sans objet, le bien est vacant</b>	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		<b>Mme PAS Cassandra</b>	
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : <b>0</b> Nombre d'enfants de moins de 6 ans : <b>0</b>

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	<b>ARANDA jerome</b>
N° de certificat de certification	<b>DTI3325 le 07/11/2022</b>
Nom de l'organisme de certification	<b>DEKRA Certification</b>
Organisme d'assurance professionnelle	<b>AXA</b>
N° de contrat d'assurance	<b>1114983704</b>
Date de validité :	<b>31/08/2024</b>

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	<b>FONDIS</b>
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	<b>PB 200i / 1338</b>
Nature du radionucléide	<b>57 Co</b>
Date du dernier chargement de la source	<b>31/04/2023</b>
Activité à cette date et durée de vie de la source	<b>198 MBq valable jusqu'au 22/04/2025</b>

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	587	88	367	65	64	3
%	100	15 %	62,5 %	11,1 %	10,9 %	0,5 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par ARANDA jerome le 04/10/2024 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
---	---

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer

l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

## Sommaire

<b>1. Rappel de la commande et des références réglementaires</b>	<b>3</b>
<b>2. Renseignements complémentaires concernant la mission</b>	<b>3</b>
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
<b>3. Méthodologie employée</b>	<b>5</b>
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
<b>4. Présentation des résultats</b>	<b>6</b>
<b>5. Résultats des mesures</b>	<b>6</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>25</b>
6.1 Classement des unités de diagnostic	25
6.2 Recommandations au propriétaire	25
6.3 Commentaires	26
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	26
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	26
<b>7. Obligations d'informations pour les propriétaires</b>	<b>27</b>
<b>8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb</b>	<b>27</b>
8.1 Textes de référence	27
8.2 Ressources documentaires	28
<b>9. Annexes</b>	<b>28</b>
9.1 Notice d'Information	28
9.2 Illustrations	29
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	29

**Nombre de pages de rapport : 29**

### Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

**Nombre de pages d'annexes : 2**

## 1. Rappel de la commande et des références réglementaires

### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

### Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente ( en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

## 2. Renseignements complémentaires concernant la mission

### 2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	<b>FONDIS</b>	
Modèle de l'appareil	<b>PB 200i</b>	
N° de série de l'appareil	<b>1338</b>	
Nature du radionucléide	<b>57 Co</b>	
Date du dernier chargement de la source	<b>31/04/2023</b>	Activité à cette date et durée de vie : <b>198 MBq valable jusqu'au 22/04/2025</b>
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	<b>N° T340524</b>	Nom du titulaire/signataire <b>Jérôme Aranda</b>
	Date d'autorisation/de déclaration <b>25/05/2021</b>	Date de fin de validité (si applicable) <b>29/05/2025</b>
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	<b>Jérôme Aranda</b>	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	<b>Jérôme Aranda</b>	

**Étalon : FONDIS ; 2575 ; 1.04 mg/cm<sup>2</sup> ; +/- 0.06 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
Étalonnage entrée	1	04/10/2024	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	872	04/10/2024	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

## 2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	<b>Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse</b>
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

## 2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	<b>24 Route de Montelimar 26110 NYONS</b>
Description de l'ensemble immobilier	<b>Habitation (maison individuelle) L'ensemble parties privatives indiquées et identifiées par le propriétaire ou son représentant, sans démontage n'y destruction.</b>
Année de construction	<b>&lt; 1949</b>
Localisation du bien objet de la mission	<b>Lot numéro Non communiqué, Références cadastrales non communiquées</b>
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	<b>Mme PAS Cassandra 24 Route de Montelimar 26110 NYONS</b>
L'occupant est :	<b>Sans objet, le bien est vacant</b>
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	<b>04/10/2024</b>
Croquis du bien immobilier objet de la mission	<b>Voir partie « 5 Résultats des mesures »</b>

### Liste des locaux visités

<p><b>Extérieurs,</b>  <b>Niveau 0 - Chaufferie,</b>  <b>Niveau 0 - Séjour &amp; cuisine,</b>  <b>Niveau 0 - Placard 1,</b>  <b>Niveau 0 - Cave 1 ( troglodyte ),</b>  <b>Niveau 0 - Salle de soins avec douche &amp; Wc,</b>  <b>Niveau 1 - Orangerie,</b>  <b>Niveau 1 - Hall 1,</b>  <b>Niveau 1 - Cuisine,</b>  <b>Niveau 1 - Placard 2,</b>  <b>Niveau 1 - Arrière-cuisine,</b>  <b>Niveau 1 - Rangement 1,</b>  <b>Niveau 1 - Sous-escalier,</b>  <b>Niveau 1 - Cave 2,</b>  <b>Niveau 1 - Cave 3,</b>  <b>Niveau 1 - Chambre 1,</b>  <b>Niveau 1 - Dégagement 1,</b>  <b>Niveau 1 - Rangement 2,</b>  <b>Niveau 1 - Salle d'eau + wc 1,</b>  <b>Niveau 1 - Chambre avec salle d'eau + wc,</b>  <b>Niveau 1 - Chambre 2,</b>  <b>Niveau 1.5 - Escalier + palier 1,</b>  <b>Niveau 1.5 - Wc 1,</b>  <b>Niveau 1.5 - Hall 2,</b>  <b>Niveau 1.5 - Wc 2,</b>  <b>Niveau 1.5 - Sous-escalier extérieur,</b>  <b>Niveau 1.5 - Garage 1,</b></p>	<p><b>Niveau 1.5 - Garage 2,</b>  <b>Niveau 2 - Couloir,</b>  <b>Niveau 2 - Chambre 3,</b>  <b>Niveau 2 - Salle d'eau + wc 2,</b>  <b>Niveau 2 - Placard 3,</b>  <b>Niveau 2 - Chambre 4,</b>  <b>Niveau 2 - Placard 4,</b>  <b>Niveau 2 - Salle d'eau + wc 3,</b>  <b>Niveau 2 - Chambre 5,</b>  <b>Niveau 2 - Salle d'eau + wc 4,</b>  <b>Niveau 2 - Dégagement 2,</b>  <b>Niveau 2 - Chambre 6,</b>  <b>Niveau 2 - Placard 5,</b>  <b>Niveau 2.5 - Escalier + palier 2,</b>  <b>Niveau 2.5 - Terrasse,</b>  <b>Niveau 2.5 - Entrée + escalier,</b>  <b>Niveau 3 - Dégagement 3,</b>  <b>Niveau 3 - Cuisine 3,</b>  <b>Niveau 3 - Passage de la tour,</b>  <b>Niveau 3 - Grenier de la tour,</b>  <b>Niveau 3 - Séjour &amp; salon,</b>  <b>Niveau 3 - Placard 6,</b>  <b>Niveau 3 - Chambre 7,</b>  <b>Niveau 3 - Dressing 1,</b>  <b>Niveau 3 - Placard 7,</b>  <b>Niveau 3 - Dégagement 4,</b>  <b>Niveau 3 - Salle de bain + wc,</b></p>
--	--

## Niveau 3 - Dressing 2

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

**Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Intérieur des conduits de fumées, doublages des murs des plafonds des planchers, sous-faces des plinthes et des planchers. En cas de suspicion il est conseillé de procéder à une investigation plus approfondie. (Eléments fixes, masquants et dépourvus de trappe de visite), Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Revêtements en surface collées ou fixés non démontables sans destruction (Matériaux sous revêtements en place (muraux, plafonds, sol, plinthes...)), Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments derrière ou sous des meubles, appareils électroménagers, objets lourds ou encombrants (Inaccessible sans démontage ou manutention), Toiture - Toit & Combles (Absence de trappe de visite), Niveau 1.5 - Garage 3 (Inaccessible en raison de l'encombrement)**

### 3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

#### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

#### 4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

#### 5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Extérieurs	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 0 - Chaufferie	4	4 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 0 - Séjour & cuisine	27	3 (11 %)	14 (52 %)	-	10 (37 %)	-
Niveau 0 - Placard 1	6	-	5 (83 %)	-	1 (17 %)	-
Niveau 0 - Cave 1 ( troglodyte )	3	2 (67 %)	1 (33 %)	-	-	-
Niveau 0 - Salle de soins avec douche & Wc	17	3 (18 %)	9 (53 %)	-	5 (29 %)	-
Niveau 1 - Orangerie	4	2 (50 %)	2 (50 %)	-	-	-
Niveau 1 - Hall 1	22	-	12 (54,4 %)	3 (13,6 %)	7 (31,8 %)	-
Niveau 1 - Cuisine	18	-	13 (72 %)	2 (11 %)	1 (6 %)	2 (11 %)
Niveau 1 - Placard 2	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 1 - Arrière-cuisine	11	3 (27 %)	8 (73 %)	-	-	-
Niveau 1 - Rangement 1	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 1 - Sous-escalier	3	1 (33 %)	2 (67 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Niveau 1 - Cave 2	3	2 (67 %)	1 (33 %)	-	-	-
Niveau 1 - Cave 3	3	2 (67 %)	1 (33 %)	-	-	-
Niveau 1 - Chambre 1	15	-	7 (47 %)	5 (33 %)	3 (20 %)	-
Niveau 1 - Dégagement 1	10	1 (10 %)	8 (80 %)	1 (10 %)	-	-
Niveau 1 - Rangement 2	9	3 (33 %)	6 (67 %)	-	-	-
Niveau 1 - Salle d'eau + wc 1	13	8 (62 %)	5 (38 %)	-	-	-
Niveau 1 - Chambre avec salle d'eau + wc	20	3 (15 %)	10 (50 %)	4 (20 %)	2 (10 %)	1 (5 %)
Niveau 1 - Chambre 2	20	1 (5 %)	9 (45 %)	6 (30 %)	4 (20 %)	-
Niveau 1.5 - Escalier + palier 1	9	1 (11 %)	5 (56 %)	1 (11 %)	2 (22 %)	-
Niveau 1.5 - Wc 1	9	-	8 (89 %)	-	1 (11 %)	-
Niveau 1.5 - Hall 2	16	1 (6 %)	14 (88 %)	-	1 (6 %)	-
Niveau 1.5 - Wc 2	9	1 (11 %)	8 (89 %)	-	-	-
Niveau 1.5 - Sous-escalier extérieur	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 1.5 - Garage 1	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 1.5 - Garage 2	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 2 - Couloir	12	-	10 (83 %)	2 (17 %)	-	-
Niveau 2 - Chambre 3	12	-	8 (67 %)	4 (33 %)	-	-
Niveau 2 - Salle d'eau + wc 2	28	5 (18 %)	13 (46 %)	8 (29 %)	2 (7 %)	-
Niveau 2 - Placard 3	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 2 - Chambre 4	16	-	8 (50 %)	6 (37,5 %)	2 (12,5 %)	-
Niveau 2 - Placard 4	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 2 - Salle d'eau + wc 3	13	4 (31 %)	7 (54 %)	2 (15 %)	-	-
Niveau 2 - Chambre 5	26	-	11 (42,3 %)	10 (38,5 %)	5 (19,2 %)	-
Niveau 2 - Salle d'eau + wc 4	17	4 (23,5 %)	8 (47,1 %)	2 (11,8 %)	3 (17,6 %)	-
Niveau 2 - Dégagement 2	7	-	6 (86 %)	1 (14 %)	-	-
Niveau 2 - Chambre 6	15	-	9 (60 %)	6 (40 %)	-	-
Niveau 2 - Placard 5	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 2.5 - Escalier + palier 2	12	4 (33,3 %)	7 (58,2 %)	1 (8,3 %)	-	-
Niveau 2.5 - Terrasse	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 2.5 - Entrée + escalier	11	1 (9 %)	9 (82 %)	1 (9 %)	-	-
Niveau 3 - Dégagement 3	14	1 (7 %)	8 (57 %)	-	5 (36 %)	-
Niveau 3 - Cuisine 3	12	1 (8 %)	9 (75 %)	-	2 (17 %)	-
Niveau 3 - Passage de la tour	3	3 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 3 - Grenier de la tour	4	4 (100 %)	-	-	-	-
Niveau 3 - Séjour & salon	13	-	12 (92 %)	-	1 (8 %)	-
Niveau 3 - Placard 6	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Niveau 3 - Chambre 7	21	-	18 (86 %)	-	3 (14 %)	-
Niveau 3 - Dressing 1	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Niveau 3 - Placard 7	6	-	5 (83 %)	-	1 (17 %)	-
Niveau 3 - Dégagement 4	12	1 (8 %)	9 (75 %)	-	2 (17 %)	-
Niveau 3 - Salle de bain + wc	16	5 (31 %)	10 (63 %)	-	1 (6 %)	-
Niveau 3 - Dressing 2	9	-	9 (100 %)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>587</b>	<b>88 (15 %)</b>	<b>367 (62,5 %)</b>	<b>65 (11,1 %)</b>	<b>64 (10,9 %)</b>	<b>3 (0,5 %)</b>

Extérieurs

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur de façades	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Métal & PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 0 - *Chaufferie*

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur bas	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 0 - *Sejour & cuisine*

Nombre d'unités de diagnostic : 27 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
2		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
3	mesure 2				0,2				
4		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,2		0	
5	mesure 2				0,6				
6	A	Mur 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
7	mesure 2				0,1				
8	B	Mur 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
9	mesure 2				0,1				
10	C	Mur 3	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
11	mesure 2				0,2				
12	D	Mur 4	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
13	mesure 2				0,3				
14	E	Mur 5	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
15	mesure 2				0,2				
16	F	Mur 6	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
17	mesure 2				0,4				
18	G	Mur 7	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
19	mesure 2				0,3				
20	H	Mur 8	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
21	mesure 2				0,5				
-	G	Mur 9	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	H	Mur 10	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
22		Porte-fenêtre d'entrée 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
23		Porte-fenêtre d'entrée 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
24	A	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
25	A	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
26	A	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
27	A	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
28	A	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	12,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
29	A	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	12,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
30	A	Embrasure porte-fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
31	mesure 2				0,4				
32	A	Embrasure fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
33	mesure 2				0,5				
34	A	Embrasure fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
35	mesure 2				0,4				
36	F	Portes de placard	Bois	Peinture	partie mobile	6,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
37	B	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
38	huisserie				0				
39	C	Porte cave	Bois	Peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

Niveau 0 - *Placard 1*

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
40		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
41	mesure 2				0,3				
42	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
43	partie haute (> 1m)				0,4				
44	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
45	partie haute (> 1m)				0,2				
46	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
47	partie haute (> 1m)				0,3				
48	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	

49					partie haute (> 1m)	0,4			
50	A	Portes de placard	Bois	Peinture	partie mobile	12,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

**Niveau 0 - Cave 1 ( troglodyte )**

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
51		Porte	bois	peinture	partie mobile	0,2		0	
52					huisserie	0,1			

**Niveau 0 - Salle de soins avec douche & Wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
53		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,1		0	
54					mesure 2	0,4			
55	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
56					partie haute (> 1m)	0,4			
57	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
58					partie haute (> 1m)	0,5			
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
59	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
60					mesure 2	0,4			
61	D	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
62					mesure 2	0,5			
63	E	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
64					mesure 2	0,1			
65	E	Porte	bois	peinture	partie mobile	0,4		0	
66					huisserie	0,6			
67	A	Porte-fenêtre intérieure	bois	peinture	partie mobile	6,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
68	A	Porte-fenêtre extérieure	bois	peinture	partie mobile	6,1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
69	A	Fenêtre intérieure	bois	peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
70	A	Fenêtre extérieure	bois	peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
71	A	Volet	bois	peinture	partie basse	12,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
72	A	Embrasure fenêtre	plâtre	peinture	mesure 1	0,2		0	
73					mesure 2	0,4			
74	A	Embrasure porte-fenêtre	plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
75					mesure 2	0,2			

**Niveau 1 - Orangerie**

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
76		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
77					partie haute (> 1m)	0,1			
-		Mur	briques		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
78		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
79					mesure 2	0,1			
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Niveau 1 - Hall 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
80		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	4,3	Non Dégradé	1	
81					mesure 1	0,6			
82		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,2		0	
83					partie basse (< 1m)	0,1			
84	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,4		0	
85	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
86					partie haute (> 1m)	0,3			
87	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
88					partie haute (> 1m)	0			
89	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
90					partie haute (> 1m)	0,6			
91	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
92					partie haute (> 1m)	0,3			
93	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
94					partie haute (> 1m)	0,1			
95	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
96					partie haute (> 1m)	0,1			
97	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
98					partie haute (> 1m)	0,1			
99	B	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	4,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
100	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	8,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
101	F	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	4,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
102	H	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
103	H	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
104	A	Porte d'entrée intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0		0	
105					huisserie	0,4			

106	A	Porte d'entrée extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,3			
107					huisserie	0,3		0	
108	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
109					mesure 2	0,1			
110	G	Porte-fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
111	G	Porte-fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
112	B	Bagette d'angle	Bois	Peinture	mesure 1	6,3	Non Dégradé	1	
113	F	Bagette d'angle	Bois	Peinture	mesure 1	6,3	Non Dégradé	1	

Niveau 1 - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 11 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
114		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
115					mesure 2	0,5			
116		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
117					mesure 2	0,6			
118	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
119					partie haute (> 1m)	0,6			
120	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
121					partie haute (> 1m)	0,1			
122	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
123					partie haute (> 1m)	0,4			
124	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
125					partie haute (> 1m)	0,3			
126	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
127					partie haute (> 1m)	0,4			
128	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
129					partie haute (> 1m)	0,1			
130	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
131					partie mobile	0,3			
132	C	Portes de placard.	Bois	Peinture	huisserie	0,4		0	
133	E	Dormant de porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
134					mesure 2	0,1			
135	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
136	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5	Dégradé (Ecaillage)	3	
137	D	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
138					partie haute	0,3			
139	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
140					mesure 2	0,3			
141	D	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
142					mesure 2	0,5			
143	D	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Non Dégradé	1	
144	D	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Non Dégradé	1	

Niveau 1 - Placard 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
145	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
146					partie haute (> 1m)	0,5			
147	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
148					partie haute (> 1m)	0,4			
149	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
150					partie haute (> 1m)	0,4			
151	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
152					partie haute (> 1m)	0,6			
153		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
154					mesure 2	0,6			
155	A	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
156					huisserie	0,6			

Niveau 1 - Arrière-cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
157		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
158					mesure 2	0,2			
159	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
160					partie haute (> 1m)	0,6			
-	B	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
161	B	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
162					mesure 2	0,4			
163	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
164					mesure 2	0,1			
165	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
166					partie haute (> 1m)	0,3			
167	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
168					partie haute (> 1m)	0,2			
169	A	Dormant de porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
170					mesure 2	0,4			
171	D	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
172					huisserie	0			

Niveau 1 - Rangement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
173		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
174					mesure 2	0,1			
175	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
176					partie haute (> 1m)	0,3			
177	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
178					partie haute (> 1m)	0,1			

179	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0	
180					partie haute (> 1m)	0,6		
181	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1	0	
182					partie haute (> 1m)	0		
183	C	Placard.	Bois	Peinture	mesure 1	0,1	0	
184					mesure 2	0,1		

Niveau 1 - Sous-escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
185		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
186					partie haute (> 1m)	0,4			
187		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
188					mesure 2	0,4			
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1 - Cave 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
189		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
190					mesure 2	0,6			
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Calorifugeages de conduite d'eau chaude, non susceptible(s) de contenir de l'amiante	Enveloppe en carton & calorifuge en laine		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1 - Cave 3

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
191		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
192					mesure 2	0,1			
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1 - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
193		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	2,6	Non Dégradé	1	
194		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
195					mesure 2	0,4			
196	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
197					partie haute (> 1m)	0,4			
198	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
199					partie haute (> 1m)	0,6			
200	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
201					partie haute (> 1m)	0,6			
202	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
203					partie haute (> 1m)	0,4			
204	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	1,3	Non Dégradé	1	
205	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	1,6	Non Dégradé	1	
206	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
207	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
208	D	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
209					mesure 2	0,2			
210	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
211					mesure 2	0			
212	D	Volet	Bois	Peinture	partie basse	1,5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
213	D	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Non Dégradé	1	
214	D	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Non Dégradé	1	

Niveau 1 - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
215		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
216					mesure 2	0,6			
217	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
218					partie haute (> 1m)	0,6			
219	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
220					partie haute (> 1m)	0,3			
221	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
222					partie haute (> 1m)	0,3			
223	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
224					partie haute (> 1m)	0,4			
225	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	1,2	Non Dégradé	1	
226	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
227					huisserie	0,3			

228					mesure 3	0,4			
229	B	Fenêtre intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,3			0
230					huisserie	0,6			
231	B	Fenêtre extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,1			0
232					huisserie	0,1			

Niveau 1 - Rangement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
233		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
234	mesure 2				0,3				
235	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
236	partie haute (> 1m)				0,2				
237	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
238	partie haute (> 1m)				0,6				
239	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
240	partie haute (> 1m)				0,4				
241	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
242	partie haute (> 1m)				0,4				
243	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
244	huisserie				0,4				
-		Plafond poutres	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond poutres	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1 - Salle d'eau + wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
245		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
246	mesure 2				0,4				
-	A	Mur bas			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur bas			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur bas			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur haut			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur haut			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur haut			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
247	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
248	partie haute (> 1m)				0,2				
-	E	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
249	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
250	partie haute (> 1m)				0,3				
251	G	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
252	mesure 2				0,4				
253	G	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
254	partie haute				0,4				

Niveau 1 - Chambre avec salle d'eau + wc

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
255		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
256	mesure 2				0,3				
257	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
258	partie haute (> 1m)				0,5				
-	B	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
259	B	Mur haut	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
260	mesure 2				0,4				
261	C	Mur haut	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
262	mesure 2				0,5				
263	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
264	partie haute (> 1m)				0,3				
265	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
266	partie haute (> 1m)				0,3				
267	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
268	partie haute (> 1m)				0,3				
269	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,5	Non Dégradé	1	
270	F	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	2,3		1	
271	F	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
272	mesure 2				0,6				
273	E	Fenêtre intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
274	E	Fenêtre extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
275	E	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
276	mesure 2				0,4				
277	E	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
278	mesure 2				0,1				
279	E	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 1	Bois	Peinture	mesure 1	5,6	Non Dégradé	1	
280	E	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 2	Bois	Peinture	mesure 1	5,6	Non Dégradé	1	
281	E	Volet	Bois	Peinture	partie basse	1,5	Dégradé (Ecaillage)	3	

Niveau 1 - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
282		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
283	mesure 2				0,6				
284	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
285	partie haute (> 1m)				0,2				
286	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
287	partie haute (> 1m)				0,4				

288	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
289					partie haute (> 1m)	0,5			
290	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
291					partie haute (> 1m)	0,4			
292	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	1,9	Non Dégradé	1	
293	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,6		1	
294	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
295	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
296	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
297	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	2,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
298	C	Embrasure fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
299					mesure 2	0,4			
300	C	Embrasure fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
301					mesure 2	0,4			
302	C	Allège fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
303					mesure 2	0,3			
304	C	Allège fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
305					mesure 2	0,2			
306	C	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 1	Bois	Peinture	mesure 1	6,1		1	
307	C	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 2	Bois	Peinture	mesure 1	6,1		1	
308	C	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 3	Bois	Peinture	mesure 1	6,8		1	
309	C	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre. 4	Bois	Peinture	mesure 1	6,3		1	

Niveau 1.5 - Escalier + palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
310		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
311					mesure 2	0,5			
-	A	Mur			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
312	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
313					partie haute (> 1m)	0,3			
314	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
315					partie haute (> 1m)	0			
316	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
317					partie haute (> 1m)	0,4			
318	C	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
319	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	4,8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
320		Escalier main courante.	Bois	Vernis/lasure	mesure 1	0,3		0	
321					mesure 2	0,5			
322		Escalier balustre	Métal	Peinture	mesure 1	2,8	Non Dégradé	1	

Niveau 1.5 - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
323		Plafond	Lambris bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
324					mesure 2	0,5			
325	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
326					partie haute (> 1m)	0,1			
327	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
328					partie haute (> 1m)	0,1			
329	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
330					partie haute (> 1m)	0,1			
331	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
332					partie haute (> 1m)	0,6			
333	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
334	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
335					mesure 2	0,3			
336	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
337					huisserie	0,6			
338	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
339					huisserie	0,3			

Niveau 1.5 - Hall 2

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
340		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
341					mesure 2	0,2			
342	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
343					partie haute (> 1m)	0,6			
344	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
345					partie haute (> 1m)	0,5			
346	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
347					partie haute (> 1m)	0			
348	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
349					partie haute (> 1m)	0,4			
350	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
351					partie haute (> 1m)	0,4			
352	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	4,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
353	D	Dormant de porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
354					mesure 2	0,6			
355	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
356					mesure 2	0,6			
357	B	Porte-fenêtre d'entrée intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,3		0	
358					huisserie	0,1			

359	B	Porte-fenêtre d'entrée extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,4			
360					huisserie	0,1		0	
361					mesure 1	0			
362	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,5		0	
363					partie basse	0,3			
364	B	Volet	Bois	Peinture	partie haute	0,4		0	
365					partie mobile	0,1			
366	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	0,3		0	
367					partie mobile	0,4			
368	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	0,1		0	

Niveau 1.5 - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
369		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
370					mesure 2	0,6			
371	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
372					partie haute (> 1m)	0,2			
373	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
374					partie haute (> 1m)	0,3			
375	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
376					partie haute (> 1m)	0,6			
377	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
378					partie haute (> 1m)	0,1			
379	A	Dormant de porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
380					mesure 2	0,1			
381	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
382					huisserie	0,4			
383					partie mobile	0,4			
384	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	0,2		0	

Niveau 1.5 - Sous-escalier extérieur

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1.5 - Garage 1

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois + tuiles + plaques ondulées		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 1.5 - Garage 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Béton		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois + tuiles + plaques ondulées		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 2 - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
385		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	1,5	Non Détérioré	1	
386					mesure 1	0,6			
387		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,2		0	
388	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
389					partie haute (> 1m)	0,1			
390	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
391					partie haute (> 1m)	0,3			
392	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
393					partie haute (> 1m)	0,1			
394	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
395					partie haute (> 1m)	0,4			
396	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
397					huisserie	0,6			
398	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
399					huisserie	0,3			
400	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
401					huisserie	0,1			
402	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
403					huisserie	0,5			

404		Escalier main courante.	Bois	Vernis/lasure	mesure 1	0,3		0	
405					mesure 2	0,2			
406		Escalier balustré	Métal	Peinture	mesure 1	2,3	Non Dégradé	1	

Niveau 2 - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
407		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	2,1		1	
408		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
409	mesure 2				0,1				
410	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
411					partie haute (> 1m)	0,4			
412	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
413					partie haute (> 1m)	0,1			
414	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
415					partie haute (> 1m)	0,6			
416	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
417					partie haute (> 1m)	0,1			
418	D	Porte-fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
419					huisserie	0,4			
420	D	Porte-fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
421					huisserie	0,3			
422	D	Embrasure de porte-fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	1,4	Non Dégradé	1	
423	D	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
424					partie haute	0,3			
425	D	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
426	D	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	

Niveau 2 - Salle d'eau + wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
427	A	Mur 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
428					mesure 2	0,6			
429	B	Mur 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
430					mesure 2	0,6			
431	A	Mur 3	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
432					mesure 2	0,5			
433	B	Mur 4	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
434					mesure 2	0,1			
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	G	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
435	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
436					mesure 2	0,6			
437	D	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
438					mesure 2	0,5			
439	E	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
440					mesure 2	0,5			
441	F	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
442					mesure 2	0			
443	G	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
444					mesure 2	0,1			
445	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
446					partie haute (> 1m)	0,3			
447	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	4,2	Non Dégradé	1	
448	F	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
449	F	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
450	F	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	3,4		1	
451	F	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
452					mesure 2	0,1			
453	F	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
454					partie haute	0,3			
455	A	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
456	B	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
457	F	Bagette d'angle 3	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
458	F	Bagette d'angle 4	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
459	G	Bagette d'angle 5	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
460	H	Bagette d'angle 6	Bois	Peinture	mesure 1	4,6	Non Dégradé	1	
461	C	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
462					huisserie	0,2			

Niveau 2 - Placard 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
463	A	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
464					huisserie	0,1			
465	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
466					partie haute (> 1m)	0,2			
467	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
468					partie haute (> 1m)	0,1			
469	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
470					partie haute (> 1m)	0,1			
471	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
472					partie haute (> 1m)	0,2			
473		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
474					mesure 2	0,2			

Niveau 2 - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
----	------	---------------------	----------	---------------------	---------------------	-----------------	----------------------	---------------	-------------

475		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	4,3		1	
476		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
477					mesure 2	0,4			
478	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
479					partie haute (> 1m)	0,4			
480	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
481					partie haute (> 1m)	0,4			
482	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
483					partie haute (> 1m)	0,4			
484	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
485					partie haute (> 1m)	0,1			
486	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	5,3		1	
487	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	4,2	Non Dégradé	1	
488	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
489	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
490	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	23	Non Dégradé	1	
491	C	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
492					mesure 2	0,3			
493	C	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,1		0	
494					partie haute	0,5			
495	C	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	6,1	Non Dégradé	1	
496	C	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	6,1	Non Dégradé	1	
497	D	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
498					huisserie	0,4			

Niveau 2 - Placard 4

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
499		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
500					mesure 2	0,6			
501	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
502					partie haute (> 1m)	0,4			
503	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
504					partie haute (> 1m)	0			
505	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
506					partie haute (> 1m)	0,4			
507	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
508					partie haute (> 1m)	0			
509	A	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
510					huisserie	0,6			

Niveau 2 - Salle d'eau + wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
511		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
512					mesure 2	0,6			
-	A	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
513	A	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
514					mesure 2	0			
515	B	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
516					mesure 2	0,6			
517	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
518					mesure 2	0,2			
519	D	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
520					mesure 2	0,2			
521	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	4,2	Non Dégradé	1	
522	B	Encadrement de miroir	Bois	Peinture	mesure 1	4,2	Non Dégradé	1	
523	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
524					huisserie	0,4			
525	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
526					huisserie	0			

Niveau 2 - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
527		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	1,2		1	
528		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
529					mesure 2	0,4			
530	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
531					partie haute (> 1m)	0,3			
532	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
533					partie haute (> 1m)	0,1			
534	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
535					partie haute (> 1m)	0,4			
536	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
537					partie haute (> 1m)	0,4			
538	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
539					partie haute (> 1m)	0,1			
540	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
541					partie haute (> 1m)	0,6			
542		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
543					mesure 2	0,3			
544	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
545	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	4,7	Non Dégradé	1	
546	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
547	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
548	C	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

549	C	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	2,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
550					partie basse	0,6			
551	C	Volet 1	Bois	Peinture	partie haute	0,4		0	
552					partie basse	0,1			
553	C	Volet 2	Bois	Peinture	partie haute	0,3		0	
554	C	Embrasure fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non Dégradé	1	
555	C	Embrasure fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non Dégradé	1	
556	C	Allège fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	10,3	Non Dégradé	1	
557	C	Allège fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	10,1	Non Dégradé	1	
558	C	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	5,3		1	
559	C	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	5,3		1	
560	C	Bagette d'angle 3	Bois	Peinture	mesure 1	5,5		1	
561	C	Bagette d'angle 4	Bois	Peinture	mesure 1	5,3		1	
562					partie basse	0,6			
563	B	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie haute	0,1		0	

Niveau 2 - Salle d'eau + wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
564		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
565					mesure 2	0,3			
-	A	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
566	A	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
567					mesure 2	0,5			
568	B	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
569					mesure 2	0,1			
570	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
571					mesure 2	0,4			
572	D	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
573					mesure 2	0,1			
574	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
575	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	142	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
576	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	142	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
577					partie basse	0,3			
578	B	Volet	Bois	Peinture	partie haute	0,6		0	
579					mesure 1	0			
580	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,4		0	
581					mesure 1	0,3			
582	B	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,2		0	
583	B	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	6,2		1	
584	B	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	6,2		1	

Niveau 2 - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
585		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
586					mesure 2	0			
587	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
588					partie haute (> 1m)	0,4			
589	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
590					partie haute (> 1m)	0,4			
591	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
592					partie haute (> 1m)	0,1			
593	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
594					partie haute (> 1m)	0,5			
595					partie mobile	0,3			
596	A	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	0,5		0	
597					mesure 3	0			
598	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	2,3	Non Dégradé	1	

Niveau 2 - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
599		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12,3	Non Dégradé	1	
600		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
601					mesure 2	0,2			
602	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
603					partie haute (> 1m)	0,6			
604	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
605					partie haute (> 1m)	0,4			
606	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
607					partie haute (> 1m)	0,3			
608	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
609					partie haute (> 1m)	0,6			
610	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	2,3	Non Dégradé	1	
611	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
612					huisserie	0,2			
613	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
614					huisserie	0,4			
615	B	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
616					partie haute	0,1			
617	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	2,3	Non Dégradé	1	
618	B	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	3,6	Non Dégradé	1	
619	B	Bagette d'angle 1	Bois	Peinture	mesure 1	12,3	Non Dégradé	1	
620	B	Bagette d'angle 2	Bois	Peinture	mesure 1	12,3	Non Dégradé	1	
621					partie mobile	0			
622	C	Portes de placard.	Bois	Peinture	huisserie	0,1		0	

Niveau 2 - Placard 5

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
623		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,3		0	
624	mesure 2				0,4				
625	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
626	partie haute (> 1m)				0,6				
627	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
628	partie haute (> 1m)				0,3				
629	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
630	partie haute (> 1m)				0,4				
631	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
632	partie haute (> 1m)				0,6				
633	A	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
634					huisserie	0,3			

**Niveau 2.5 - Escalier + palier 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plafond	Plâtre	Peinture > 3m	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Mur			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
635	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
636	partie haute (> 1m)				0,3				
637	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
638	partie haute (> 1m)				0				
639	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
640	partie haute (> 1m)				0,6				
-	C	Fenêtre intérieure	Carreaux de verre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure	Carreaux de verre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
641	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
642					mesure 2	0,6			
643	C	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
644					mesure 2	0,5			
645	D	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
646					huisserie	0,6			
647		Escalier main courante.	Bois	Vernis/lasure	mesure 1	0,4		0	
648					mesure 2	0,2			
649		Escalier balustre	Métal	Peinture	mesure 1	2,3	Non Dégradé	1	

**Niveau 2.5 - Terrasse**

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) 2	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Niveau 2.5 - Entrée + escalier**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
650		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
651	mesure 2				0,2				
652	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
653	partie haute (> 1m)				0,3				
654	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
655	partie haute (> 1m)				0,2				
-	C	Mur			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
656	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
657	partie haute (> 1m)				0,1				
658	D	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
659					huisserie	0,3			
660	A	Porte-fenêtre d'entrée intérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,4		0	
661	huisserie				0,1				
662	A	Porte-fenêtre d'entrée extérieure	Bois	Vernis ou lasure	partie mobile	0,3		0	
663	huisserie				0,2				
664	A	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
665					partie haute	0,5			
666		Escalier main courante.	Bois	Vernis/lasure	mesure 1	0,2		0	
667					mesure 2	0,1			
668		Escalier balustre	Métal	Peinture	mesure 1	3,1		1	

**Niveau 3 - Dégagement 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
669		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
670	mesure 2				0,2				
-		Plinthes	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
671		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
672	mesure 2				0,4				
673	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
674					partie haute (> 1m)	0,5			
675	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
676					partie haute (> 1m)	0,3			
677	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
678					partie haute (> 1m)	0,5			
679	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
680	partie haute (> 1m)				0,4				
681	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
682					partie haute (> 1m)	0,3			

683	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
684					partie haute (> 1m)	0,1			
685	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	5,3		2	Etat d'usage (Usure par friction)
686	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	5,8		2	Etat d'usage (Usure par friction)
687	E	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	5		2	Etat d'usage (Usure par friction)
688	F	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	6,3		2	Etat d'usage (Usure par friction)
689	F	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	5,7		2	Etat d'usage (Usure par friction)

Niveau 3 - Cuisine 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
690	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
691					partie haute (> 1m)	0			
692	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
693					partie haute (> 1m)	0,1			
694	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
695					partie haute (> 1m)	0,1			
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
696	D	Mur haut	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
697					mesure 2	0,3			
698	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
699					partie haute (> 1m)	0,4			
700		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
701					mesure 2	0,5			
702					mesure 1	0,5			
703		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 2	0,6		0	
704	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	5,3		2	Etat d'usage (Usure par friction)
705	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	9,3		2	Etat d'usage (Usure par friction)
706	E	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
707					huisserie	0,4			
708	E	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
709					huisserie	0,3			

Niveau 3 - Passage de la tour

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Volige bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 3 - Grenier de la tour

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Crépi taloché		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois + tuiles		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Panneaux de boid		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s)	Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 3 - Séjour & salon

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
710		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
711					mesure 2	0			
712		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
713					mesure 2	0,5			
714	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
715					partie haute (> 1m)	0			
716	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
717					partie haute (> 1m)	0,6			
718	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
719					partie haute (> 1m)	0,5			
720	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
721					partie haute (> 1m)	0			
722	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
723					partie haute (> 1m)	0			
724	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
725					partie haute (> 1m)	0,3			
726	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	5,3		2	Etat d'usage (Usure par friction)
727	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
728					huisserie	0,6			
729	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
730					huisserie	0,4			
731	D	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
732					partie haute	0,3			
733	F	Portes de placard	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
734					huisserie	0			

Niveau 3 - Placard 6

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
735		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,6		0	
736					mesure 2	0,3			
737	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
738					partie haute (> 1m)	0,6			
739	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
740					partie haute (> 1m)	0,4			
741	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,6		0	
742					partie haute (> 1m)	0,4			
743	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,6		0	
744					partie haute (> 1m)	0,4			
745	A	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
746					huisserie	0,3			

Niveau 3 - Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
747		Plafond	Lambris bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,6		0	
748					mesure 2	0,3			
749	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
750					partie haute (> 1m)	0,2			
751	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
752					partie haute (> 1m)	0,6			
753	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
754					partie haute (> 1m)	0,3			
755	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
756					partie haute (> 1m)	0,3			
757	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
758					partie haute (> 1m)	0,2			
759	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
760					partie haute (> 1m)	0,3			
761	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
762					partie haute (> 1m)	0,1			
763	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
764					partie haute (> 1m)	0,3			
765	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
766					partie haute (> 1m)	0			
767	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
768					partie haute (> 1m)	0,4			
769	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
770	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
771	F	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
772					huisserie	0,5			
773	F	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
774					huisserie	0,3			
775	I	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
776					huisserie	0,4			
777	I	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
778					huisserie	0,1			
779	F	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
780					partie haute	0,4			
781	I	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
782					partie haute	0,1			
783	I	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
784					huisserie	0,5			
785					mesure 3	0,3			
786	E	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Niveau 3 - Dressing 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
787	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
788					partie haute (> 1m)	0,1			
789	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
790					partie haute (> 1m)	0,5			
791	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
792					partie haute (> 1m)	0,2			
793	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
794					partie haute (> 1m)	0,5			
795	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,6		0	
796					huisserie	0,1			
797		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
798					mesure 2	0,6			
799		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,4		0	
800					mesure 2	0,1			

Niveau 3 - Placard 7

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
801		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
802					mesure 2	0,2			
803	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
804					partie haute (> 1m)	0			
805	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
806					partie haute (> 1m)	0,1			
807	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
808					partie haute (> 1m)	0,6			
809	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
810					partie haute (> 1m)	0,4			

811	E	Portes de placard.	Bois	Peinture	partie mobile	4,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
-----	---	--------------------	------	----------	---------------	-----	------------------------------	---	--

Niveau 3 - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
812		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
813	mesure 2				0,4				
814		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,4		0	
815	mesure 2				0,6				
816	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
817					partie haute (> 1m)	0,3			
818	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
819					partie haute (> 1m)	0,1			
820	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
821					partie haute (> 1m)	0,6			
822	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
823					partie haute (> 1m)	0,4			
824	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
825					partie haute (> 1m)	0,4			
826	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
827	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
828	B	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
829					mesure 2	0,4			
830	E	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
831					huisserie	0,5			
832					mesure 3	0,6			

Niveau 3 - Salle de bain + wc

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
833		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
834	mesure 2				0,2				
835		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,3		0	
836	mesure 2				0				
837	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
838					partie haute (> 1m)	0,3			
-	B	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur bas	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
839	B	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
840					mesure 2	0,6			
841	C	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
842					mesure 2	0,3			
843	D	Mur haut .	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
844					mesure 2	0,2			
845		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
846					mesure 2	0,5			
847		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,1		0	
848					mesure 2	0,5			
849	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	4,8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
850	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
851					huisserie	0,5			
852	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
853					huisserie	0,2			
-		Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Niveau 3 - Dressing 2

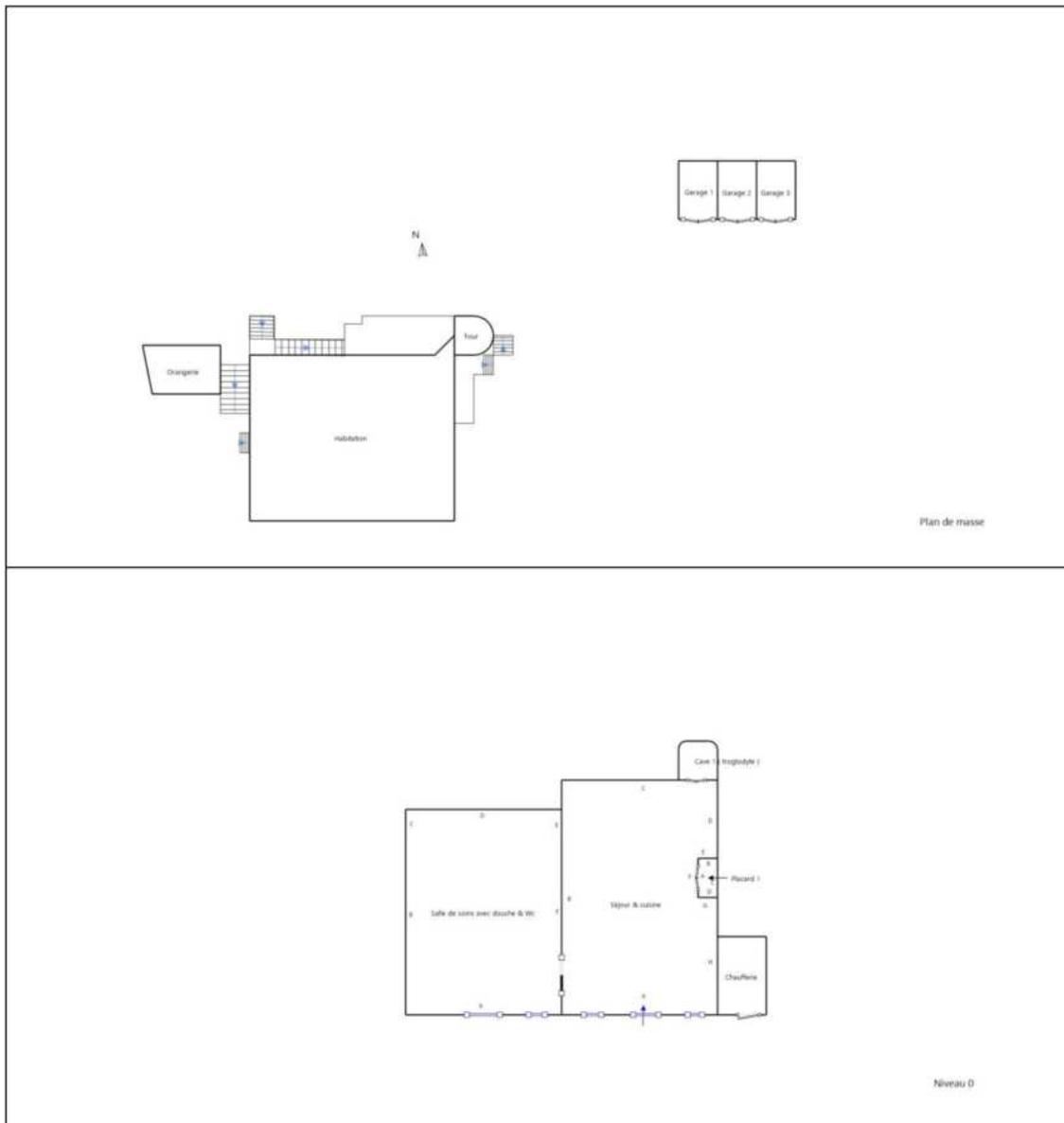
Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

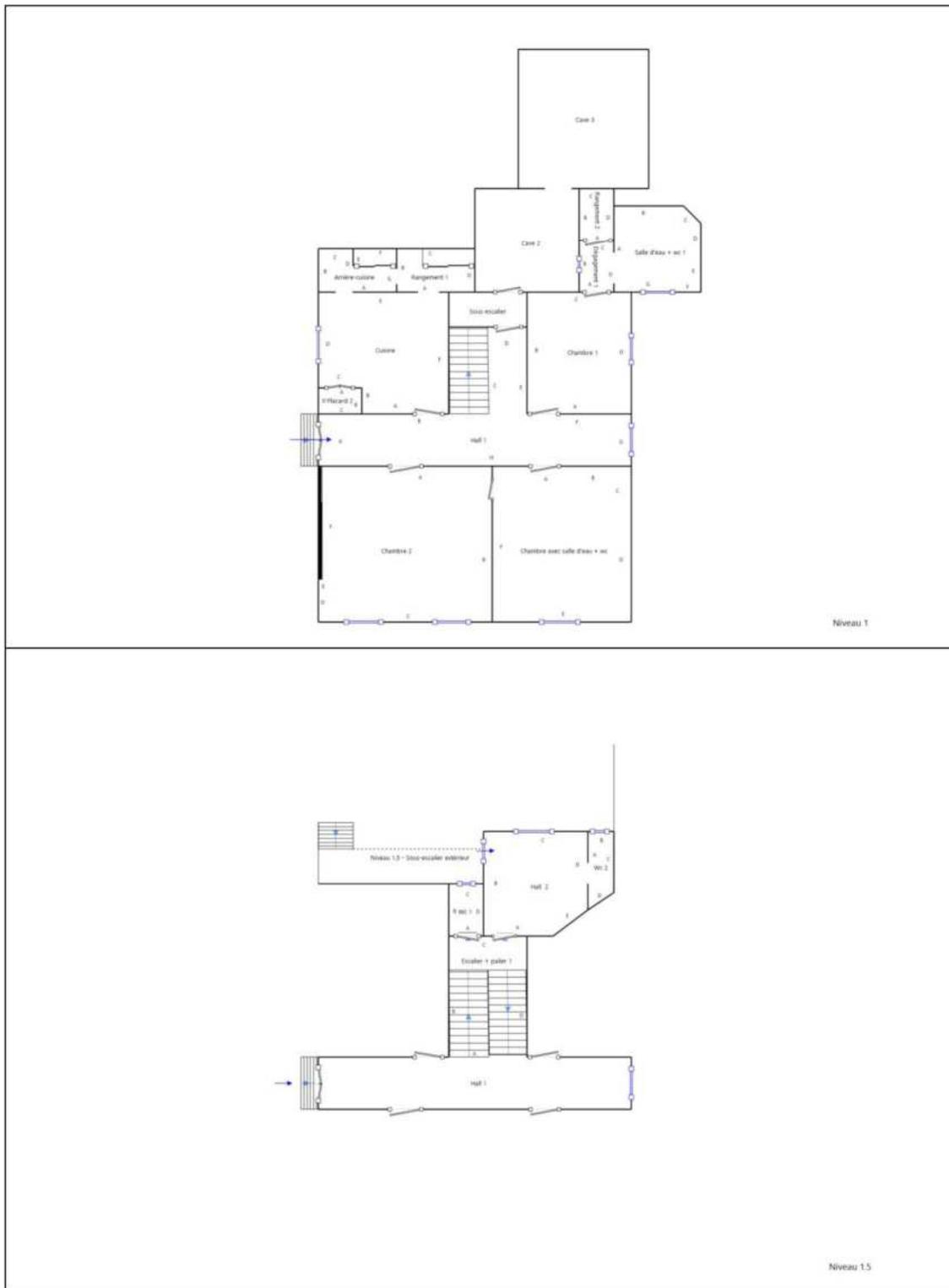
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation
854		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
855	mesure 2				0,3				
856		Plafond poutres	Bois	Vernis ou lasure	mesure 1	0,6		0	
857	mesure 2				0,5				
858	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
859					partie haute (> 1m)	0,4			
860	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
861					partie haute (> 1m)	0,4			
862	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
863					partie haute (> 1m)	0,1			
864	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
865					partie haute (> 1m)	0,1			
866	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
867					partie haute (> 1m)	0,3			
868	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
869					partie haute (> 1m)	0,4			
870	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
871					huisserie	0,1			

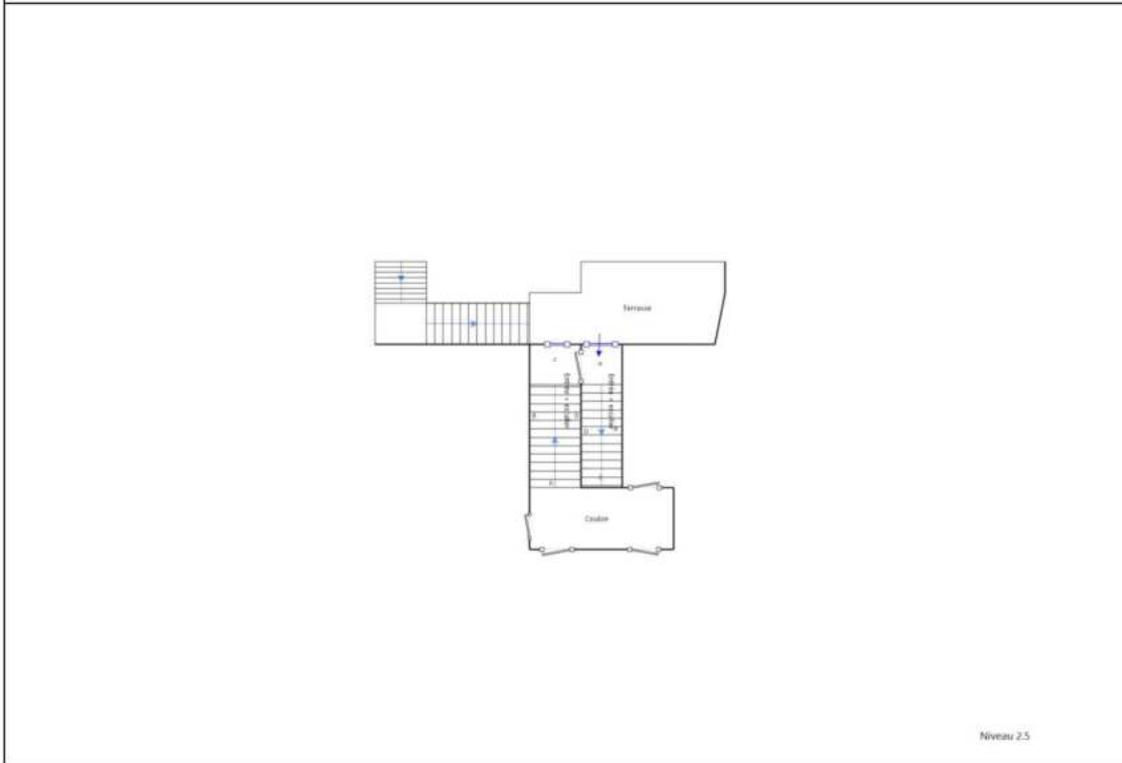
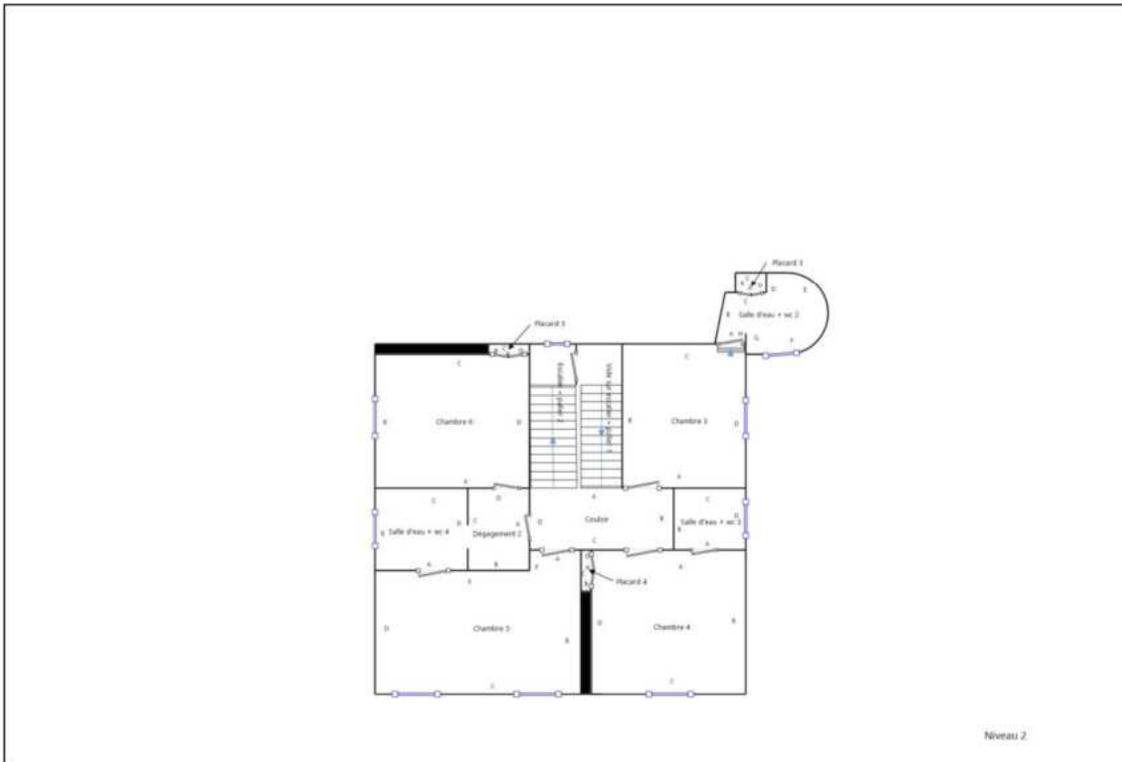
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

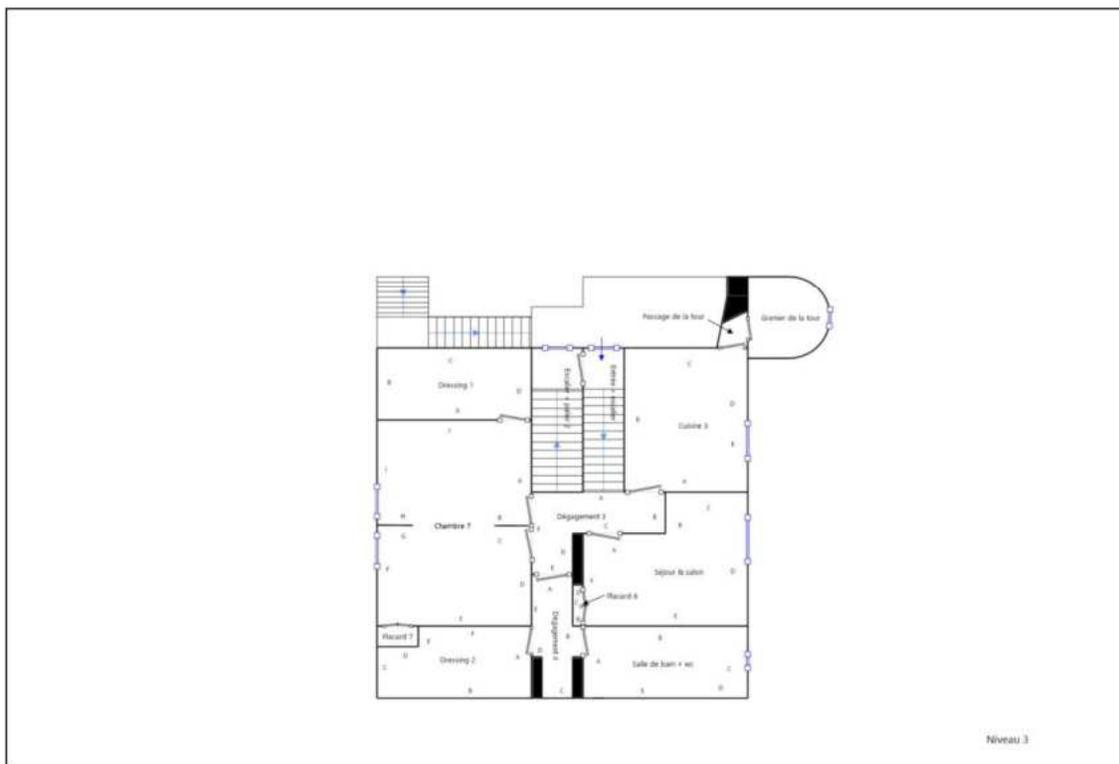
\* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage









## 6. Conclusion

### 6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	587	88	367	65	64	3
%	100	15 %	62,5 %	11,1 %	10,9 %	0,5 %

### 6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

**Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux**

occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

**Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).**

### 6.3 Commentaires

**Constatations diverses :**

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire

**Validité du constat :**

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 03/10/2025).

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Aucun

**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**

Mme PAS Cassandra

### 6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

#### Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

#### Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

### 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

*Nota :* **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))**

Fait à **NYONS**, le **04/10/2024**

Par : **ARANDA jerome**



## 7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

### Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

## 8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

### 8.1 Textes de référence

#### **Code de la santé publique :**

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

#### **Code de la construction et de l'habitat :**

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;

- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

**Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :**

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

## 8.2 Ressources documentaires

**Documents techniques :**

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

**Sites Internet :**

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :  
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :  
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :  
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :  
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

## 9. Annexes

### 9.1 Notice d'Information

**Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

**Deux documents vous informent :**

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

**Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

**Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**